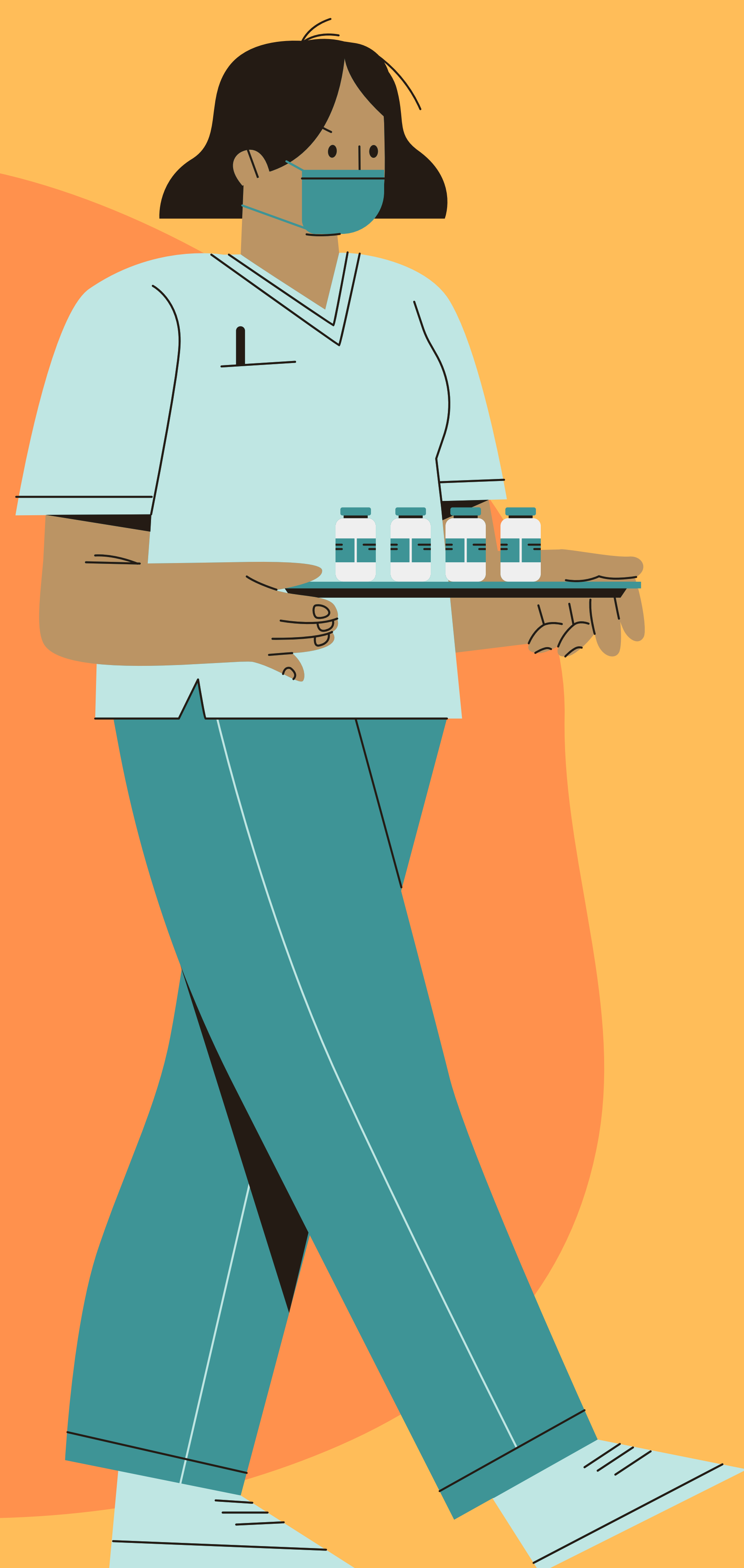




**CENTRE HOSPITALIER
DU HAUT-BUGEY**

CHARTRE DES VISITEURS



1

Les visites sont autorisées **tous les jours de 12h à 20h (sauf pédiatrie : 15h-19h, et maternité : 14h-19h, en dehors des parents ou substituts dont la présence est autorisée H24)**. Les visites de mineurs sont autorisées, sous conditions de surveillance par les parents et de respect des règles de visites des services.

2

Un nombre maximal voire une interdiction de visites peuvent être prononcés par l'équipe soignante **si l'état du patient le nécessite**.

3

Les visiteurs sont tenus de faire preuve de **discrétion** et de **respect** à l'égard des soignants et des autres patients et visiteurs. Il est demandé aux visiteurs de sortir de la chambre durant les soins ou examens. **En cas de non-respect de ces règles, les visiteurs concernés seront invités à quitter l'établissement. Toute violence fera l'objet de sanctions.**

4

Les visiteurs sont tenus de **se laver les mains** en entrant et en sortant de la chambre à l'aide des flacons de solution hydro-alcoolique à disposition.

5

Les visites par des personnes présentant un état grippal ou infectieux sont interdites. Les visites peuvent être entièrement suspendues en période épidémique afin de limiter les contaminations.

6

Les visiteurs ont l'**interdiction d'apporter des fleurs, des boissons alcoolisées et produits illicites, et l'interdiction de fumer ou de vapoter.**

